



Orléans, le 19 Juin 2018

**INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DES ACTIVITES  
PERI ET EXTRA SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE CHEVILLY**

Téléphone : 02 38 42 15 15  
Télécopie : 02 38 62 77 89  
[accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com)  
[www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com)

Madame, Monsieur,

L'Association Cigales et Grillons à en charge l'organisation et la gestion des accueils péri scolaires, de l'ALSH des mercredis et des vacances.

Vous trouverez ci-joint les dossiers d'inscription à nous retourner **au plus tard le 10 Août 2018** pour la prise en charge de vos enfants sur les différents accueils.

**Comment calculer votre tarif :**

Afin de proposer des tarifs au plus près des revenus familiaux, le calcul des tarifs se fait selon un taux d'effort, avec un prix plafond minimum et un prix plafond maximum.

	Taux d'effort	Plafond mini	Plafond maxi
Mercredis	1,5 %	3,915 €	18,00 € journée 15,00 € matin
Vacances	1,5 %	3,915 €	18,00 €
Périscolaire matin	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Périscolaire soir	0,3 %	0,783 €	3,00 €

Exemple : Une famille dont le QF est de 750 en Janvier 2018

Paiera pour les mercredis :  $750 \times 1,50 \%$  = 11,25 €

Paiera pour le périscolaire :  $750 \times 0,30 \%$  = 2,25 €

Selon le résultat obtenu le tarif ne pourra pas être au dessous du plafond minimum et ne sera pas non plus au dessus du plafond maximum.

**A propos des horaires :**

La fin des accueils du soir (périscolaire ou ALSH) est fixé à 18h30. Au cours de l'année scolaire 2017-2018 le non respect de ces horaires s'est amplifié, allant régulièrement jusqu'à 19h00.

Il est rappelé aux parents l'importance de venir chercher les enfants à l'heure à l'issue des activités périscolaires. Les retards feront l'objet, à partir de la rentrée scolaire 2018 d'une pénalité de 10 € par enfant et par retard.

Si malgré cela les retards persistent, l'Association Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.

Rappel de procédure obligatoire en cas de retard : En cas de retard, les familles sont tenues de prévenir le centre d'accueil (02.38.80.11.14). Dans l'hypothèse où ce dernier ne serait pas prévenu, dans l'heure qui suit la fin de l'accueil, il est chargé de se mettre en relation avec la police municipale afin que soit effectuée une recherche de la

famille si les contacts pris auparavant sont infructueux. Passé 19H30, contact sera pris avec la police nationale pour un placement de l'enfant.

## **Les inscriptions :**

Pour toute prise en charge de votre enfant sur les activités péri et extra scolaires, les inscriptions sont obligatoires. Il est indispensable, pour des raisons d'organisation, de respecter les délais d'inscription. En cas de non respect des délais, votre enfant ne pourra être accueilli sur les accueils que si le quota d'encadrement le permet.

### **Pour le périscolaire spécifiquement :**

Suite à une augmentation des effectifs depuis 2 ans mais aussi à la mise en place obligatoire des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) dans les écoles et à l'extension de celui-ci au périscolaire, nous sommes dans l'obligation de demander aux familles, de respecter scrupuleusement les modalités d'accueil.

- Le matin : les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à l'intérieur du centre, où une vérification sera faite de la présence ou non pour le soir.

- Aucun enfant ne sera accepté sur les accueils périscolaires (matin et soir) s'il n'a pas été préalablement inscrit.

- Le soir : Les enfants inscrits sur nos listes seront pris en charge à la sortie des classes avant l'ouverture des portes aux familles et leur présence sera facturée. En cas d'oubli, d'imprévu ou d'annulation, il vous est possible d'inscrire ou d'annuler la présence de votre enfant en contactant l'association Cigales et Grillons 02.38.42.15.15 ou en laissant un message sur le répondeur du centre 02.38.80.11.14, celui-ci étant consulté à 16h00.

En cas de retard d'une famille à la sortie de l'école (à 16h30 précise), en accord avec les enseignants, les enfants connus du service périscolaire, seront remis aux animateurs et la séance sera facturée à la famille, quelle que soit son heure d'arrivée.

- Durant le trajet de l'école vers le centre, les parents ne pourront en aucun cas prendre leur enfant. Ils devront attendre que l'enfant soit entré dans le centre pour pouvoir le récupérer après avoir signé la liste d'émargement. La présence de l'enfant sera alors facturée.

Afin d'éviter tout litige, nous vous rappelons que vos inscriptions doivent être faites au plus juste.

## **Où trouver les infos :**

Cigales et Grillons met en ligne toutes les informations concernant les accueils sur son site [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com).

Vous pouvez y trouver tous les dossiers en téléchargement, les plannings; les menus et toutes nos autres activités : colonies de vacances, sorties à la journée, etc ...

Nous vous rappelons que les inscriptions pour la rentrée de septembre doivent nous parvenir au plus tard le 10 Août 2018. Comptant sur votre compréhension.

Très Cordialement.

L'équipe Cigales et Grillons